

Présentation de rapports

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je partage les inquiétudes que l'orateur précédent a exprimées au sujet de ce projet de loi. Peu importe le genre d'enquête qu'on fasse sur un grave accident dans le secteur de l'industrie ou du transport, nos enquêtes au Canada sont trop longues et il faut un temps interminable pour rendre les résultats publics. Il nous a fallu des années pour enquêter et présenter un rapport public sur la tragédie de Gander, alors que les Américains ont publié deux rapports complets en très peu de temps.

Dans le cas de la plateforme d'exploration pétrolière *Ocean Ranger*, des années se sont écoulées avant que les enquêteurs finissent leur travail et rendent leurs constatations publiques. L'accident a fini par perdre toute actualité et le public s'est désintéressé de l'affaire. Par ailleurs, les gens qui oeuvrent dans le secteur du transport aérien, maritime ou ferroviaire sont forcés d'attendre longtemps avant que le gouvernement passe à l'action. Entre-temps, bien sûr, on prend des mesures mais il n'y a pas d'enquête complète. Les renseignements ne sont pas divulgués et le gouvernement n'a rien divulgué au public.

Les retards, les enquêtes interminables et le temps qu'on met à présenter les rapports me préoccupent. Comment une plus petite commission—désormais chargée d'enquêter sur les accidents ferroviaires et maritimes en plus des accidents aériens—peut-elle mener toutes les enquêtes nécessaires et accélérer la procédure actuelle extrêmement lente?

J'aimerais que le comité des transports examine à fond cette mesure législative et que le gouvernement affecte plus de personnel au Bureau d'enquête. Il faudrait aussi que la loi impose aux enquêteurs des délais pour la présentation de rapports, sans quoi nous allons perpétuer le piètre système que nous avons aujourd'hui.

Nous avons déjà attendu deux ou trois ans, voire quatre ou cinq ans la publication des rapports de commissions d'enquête qui avaient pourtant fait diligence. Le projet de loi et la déclaration du ministre ne laissent pas entendre que c'est ainsi que les choses se passeront, mais le gouvernement fera en sorte que les enquêtes soient menées rondement et il en confiera la direction à ce nouveau bureau. D'après les informations qui nous ont été communiquées jusqu'ici, et ce que je sais du projet de loi, ces enquêtes seront plus longues que d'habitude et le public devra attendre plus longtemps encore avant de savoir ce qui s'est passé. Bref, je me demande bien pourquoi le ministre a choisi cette solution.

[Français]

L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE CANADA-EUROPE

PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA 16^E RÉUNION ANNUELLE DES DÉLÉGATIONS DES PARLEMENTS CANADIEN ET EUROPÉENS

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, dans l'esprit de la Loi C-72 et conformément à l'article 122 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de l'Association parlementaire Canada-Europe sur la 16^e réunion annuelle des délégations des Parlements canadien et européens, tenue à Naples du 23 au 27 mai 1988.

[Traduction]

Il a été question de l'étiquetage des fourrures déjà aujourd'hui. Je rappelle aux députés que cette affaire a été au coeur des discussions pendant notre réunion annuelle avec les parlementaires européens. Les représentants du Parlement européen et du Parlement britannique à l'origine de cette démarche assistaient à nos délibérations. Nous avons étudié ce dossier à fond. Et comme il intéresse tout le monde à la Chambre, j'invite les députés à lire les recommandations de notre rapport. J'espère que ces recommandations répondent à l'intérêt général et qu'elles nous aideront à régler cette affaire à l'avantage des Canadiens.

* * *

L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE CANADIENNE DE L'OTAN

PRÉSENTATION DU 34^E RAPPORT

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le trente-quatrième rapport de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN.

* * *

[Français]

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

PRÉSENTATION DU 16^E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le seizième rapport du Comité permanent des affaires émanant des députés, dans les deux langues officielles.

Le 16^e rapport porte sur le dépôt de la pétition sur le projet de loi privé S-17 autorisant la continuation de la compagnie Montréal Trust du Canada sous forme de corporation régie par les lois de la province de Québec, conformément à l'article 142 du Règlement.